



MAIRIE de VILLEFRANCHE-SUR-CHER

4 1 2 0 0
mairie.villefranche.sur.cher@wanadoo.fr
Tél. 02 54 96 42 27
Fax 02 54 96 86 33

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie – Salle du Conseil en session ordinaire,
Le Jeudi 23 novembre 2023 à 19 heures 00.**

Affiché, le 17 novembre 2023

Le Maire

Bruno MARECHAL



ORDRE DU JOUR :

- 1) ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal du Conseil municipal : 21 septembre 2023
- 2) ADMINISTRATION GENERALE – Compte-rendu des décisions prises par le Maire (hors marchés publics)
- 3) ADMINISTRATION GENERALE – Compte-rendu des décisions prises par le Maire (marchés publics)
- 4) INTERCOMMUNALITE – Rapport d'activités de la CCRM – Année 2022
- 5) ELUS LOCAUX – Désignation du référent déontologue des élus locaux
- 6) RESSOURCES HUMAINES - Médiation préalable obligatoire – convention avec le CDG41
- 7) RESSOURCES HUMAINES – Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes – convention avec le CDG 41
- 8) RESSOURCES HUMAINES – Convention de mise à disposition d'un agent auprès des Collèges
- 9) FINANCES – Budget primitif principal – Décision modificative n°3
- 10) FINANCES – Budget Annexe Maison de Santé – Décision modificative n°3
- 11) FINANCES – Ouverture de crédits d'investissement par anticipation – année 2024
- 12) PATRIMOINE – Cession d'une broyeuse à accotement au syndicat du canal Berry
- 13) RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial
- 14) ENVIRONNEMENT – Lancement de la concertation sur les Zones d'Accélération pour le Développement de la production d'énergies renouvelables
- 15) ENVIRONNEMENT – Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une déchetterie à Romorantin
- 16) AFFAIRES FONCIERES – Acquisition de deux parcelles Rue du Château d'Eau
- 17) AFFAIRES FONCIERES – Droit de préférence pour une parcelle boisée.
- 18) AFFAIRES FONCIERES – Déclassement d'une parcelle du domaine public – 10 rue André Dabert
- 19) ENFANCE JEUNESSE – Dispositif d'aide au financement du BAFA pour les jeunes Francvillois
- 20) MAISON DE SANTE – Conditions de mise à disposition et utilisation des logements pour les médecins stagiaires ou remplaçants